



CD TARASCON

LE SOULAGEMENT

UR UFAP PACA CORSE

Hier, le 15 janvier 2024, un verdict crucial a été prononcé par la cour d'assises d'AIX en Provence dans le cadre du procès concernant l'agression brutale de notre collègue le 27 août 2020 au CD de Tarascon. Un événement tragique qui a laissé des cicatrices indélébiles, non seulement sur notre collègue, mais également dans le cœur de toute la famille pénitentiaire.

Notre camarade, a été victime d'un acte d'une violence inouïe, subissant des brûlures graves au visage et sur une partie du corps, infligées par un « voyou » qui lui a jeté de l'huile bouillante.



Dans ses réquisitions, l'avocat général a demandé une peine de 14 ans d'emprisonnement avec 2/3 de sùreté pour ce criminel qui avait prémédité son acte. Cependant, après la délibération, la cour a décidé d'aller au-delà en condamnant l'agresseur à 15 ans de réclusion criminelle dont 10 de sùreté, soulignant ainsi la gravité de cet acte odieux.

Cette condamnation, ne peut effacer la douleur physique et émotionnelle que notre collègue endure chaque jour, mais elle constitue une victoire qui rappelle l'importance de la lutte pour la sécurité et le respect des personnels au sein de notre système pénitentiaire.

Le Secrétaire Général de l'UFAP UNSa Justice, accompagné des Secrétaires Généraux de l'UR UFAP UNSa Justice Paca Corse, étaient présents aux côtés de notre ami et de sa famille depuis le premier jour et pendant toute la durée du procès afin d'apporter un inconditionnel soutien à notre collègue qui a été **SÈVÈREMENT TOUCHÉ PHYSIQUEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT** lors de cette terrible agression. De nombreux collègues ont également fait le déplacement. Cette présence solidaire démontre l'engagement indéfectible des agents et de notre syndicat envers les personnels, même dans les moments les plus difficiles.

Par sa force et son courage, notre camarade incarne notre détermination à œuvrer pour un avenir plus sûr pour tous les personnels pénitentiaires. Ensemble, portons notre voix pour l'amélioration de nos conditions de travail et une sécurité renforcée au sein de nos établissements. Garantir la sécurité de chacun dans nos missions quotidiennes est une priorité, la protection de nos collègues est primordiale.



Marseille, le 16 janvier 2024

Les secrétaires Généraux
UFAP UNSa Justice Paca Corse